



DÉCLARATION LIMINAIRE CSA Alimentation du 28 AVRIL 2026

Madame la Directrice Générale,

Ce premier CSA Alimentation de 2026 intervient après un report. Pour notre organisation syndicale, cela renforce un sentiment déjà bien installé, celui que le dialogue social est au mieux au point mort, au pire, en recul.

En effet, quand on se replonge dans les compte-rendus et les déclarations liminaires de chacun d'entre nous ces dernières années, reste le constat amer de demandes répétées, d'échecs en matière d'avancées sociales, d'un quotidien professionnel toujours plus complexe pour les agents du ministère et ses opérateurs.

Ne prenons que quelques exemples :

1- LA CATÉGORIE ACTIVE

La fin de non-recevoir du guichet unique repose sur une position de principe, et sur une logique purement budgétaire, visant à ne pas élargir le champ d'emploi classés en catégorie active, et cela alors même que ce périmètre n'a plus fait l'objet d'extension depuis plusieurs années. Il renvoie à une réflexion plus « englobante » à l'échelle de la fonction publique.

Pour la CFDT Agriculture, cette réponse n'est pas entendable, ni acceptable.

Si, par exemple, des démarches de prévention ont été engagées de longue date, et des améliorations apportées, le simple constat est qu'en réalité, les agents qui effectuent leur carrière dans les abattoirs sont « usés » en fin de carrière : Troubles musculo-squelettiques, arrêts répétés, fatigue durable... C'est une usure professionnelle connue et documentée. Dans le même temps, les postes restent difficiles à pourvoir, et le recours aux contractuels s'accroît.

Demain, la situation va encore s'aggraver. Les départs massifs en retraite des générations pleines vont accentuer la perte de compétences, et rendre plus complexe la transmission des savoirs et des savoir-faire, ce que le rapport CGAAER de mars 2025, « Gérer l'expertise d'un ministère technique », pointe clairement. La rupture est déjà engagée.

Enfin, dans ce contexte, refuser la catégorie active à des agents du MAASA oeuvrant en PCF est particulièrement injuste et inéquitable, alors même qu'ils exercent des missions comparables à celles des agents des services des douanes, bénéficiant quant à eux de cette reconnaissance.

2 – LE RESET BREXIT

Les discussions se poursuivent entre l'UE et le RU, avec la nouvelle échéance d'un sommet à venir fin juin, dont on ne sait sur quoi il débouchera pour les agents concernés.

Qu'ils soient fonctionnaires titulaires ou stagiaires, contractuels, vétérinaires ou techniciens, leur avenir est suspendu à des discussions sur lesquelles, malheureusement, nous ne pouvons que craindre que l'accord SPS soit la variable d'ajustement au sein d'autres accords, plus stratégiques politiquement.

Nous ne nions pas que le MAASA fait probablement ce qu'il peut pour tenter de sortir par le haut de cette situation inédite, mais sans avoir en mains les tenants et les aboutissants des décisions qui seront prises, et qui impacteront l'avenir de nos collègues.

Mais sur certains points, nous attendons toujours des décisions claires du ministère :

- sur la nécessité de prévoir un arrêté de restructuration qui couvre effectivement la durée maximale de trois ans,
- sur la possibilité d'une offre plus large de postes (trois au lieu d'un), afin de limiter le risque de refus, signifiant abandon de poste et fin de carrière au MAASA.

La CFDT-Agriculture, tel que cela avait déjà été exprimé lors du dernier CSA, restera vigilante : les agents concernés par le RESET méritent un accompagnement à la hauteur de leur engagement professionnel depuis la mise en œuvre du BREXIT.

3- LA GESTION DE CRISE

Les crises se succèdent. Grippe aviaire, dermatose nodulaire, peste porcine africaine à nos portes ou d'autres pathologies encore à bas bruit.

Nous tenons à souligner le rôle très apprécié du réseau des experts de gestion de crise, notamment pour les enquêtes épidémiologiques, et il nous apparaît comme indispensable que ce réseau soit conforté. La valorisation de cette expertise a d'ailleurs fait l'objet, par notre organisation syndicale, d'une demande de GT dédié, entendu par la secrétaire générale, mais sans retour concret à ce jour. A noter également, dans le rapport CGAAER relatif à la gestion de l'expertise, la proposition faite d'augmenter la cotation du poste en lien avec l'expérience des agents, que partage la CFDT-Agriculture.

La crise DNC a révélé le manque chronique de moyens humains en service SPA, dans toutes les directions départementales touchées par des abattages, et la mise en place de renforts ponctuels, basés sur le volontariat, à ses limites.

Par ailleurs, plusieurs directions ont délégué le suivi financier à leur SGCD, entraînant de nombreux dysfonctionnements dans les paiements, notamment des actes vétérinaires.

Alors qu'une nouvelle campagne de vaccination s'annonce, la sonnette d'alarme est tirée par les régions Occitanie, BFC et AURA. Un mouvement de grève potentiel des vétérinaires libéraux, qui n'apprécient pas, et c'est compréhensible, les retards de paiements susmentionnés. Difficile dans ces conditions de savoir comment cette nouvelle campagne se déroulera...

De même, les agents ayant été sollicités pour intervenir dans le cadre de la crise DNC n'ont toujours pas perçu, alors que celle-ci est terminée dans certains départements, les indemnités de gestion de crise qui leur avaient été promises, et qu'ils qualifient désormais d'« Arlésienne ». Sans parler des nombreuses heures effectuées, des week-ends travaillés, qui n'ont jamais été récupérés, et pour lesquels certains agents de DDI ont fait l'objet d'un écrêtage, effectué de manière fort discrète et sans explication, lors des reports de début d'année sur CASPER.

Toujours pas de revalorisation non plus, ni de vecteur indemnitaire spécifique, dans l'instruction technique du 29 janvier 2026, pour les agents du siège qui réalisent des remplacements en abattoir « à titre exceptionnel ». Un caractère exceptionnel qui a tendance, vous en conviendrez peut-être, Madame la Directrice Générale, à se répéter

d'année en année, et ne plus être exceptionnel du tout, générant lassitude et (c'est le terme employé par certains) un réel « ras le bol ».... Pire encore, dans certaines DDPP, les fiches de poste des agents ont été modifiées en leur affectant jusqu'à 10 % de leur temps en abattoir, mais en oubliant de leur dire qu'ils ne percevraient pas d'indemnités avant que ces 10 % ne soient dépassées...

On en revient là au sujet du plan d'attractivité annoncé par la DGAL, et qui fait l'objet d'une présentation ce jour. Comme mentionné dans le diaporama qui a été transmis, il s'agit de « métiers utiles », où les agents « mettent leur savoir-faire au service de la sécurité sanitaire des aliments » et qui « protègent les consommateurs ».

Des missions affichées comme si importantes mériteraient *a minima* un traitement indemnitaire à la hauteur des responsabilités exposées... même si nous avons bien sûr conscience que dans le contexte budgétaire actuel, chaque dépense est contrainte et qu'il sera sans doute difficile au MAASA, avec ces paramètres, d'offrir un plan d'attractivité à la hauteur des ambitions affichées. Le « réarmement » des DDI en matière de moyens et d'effectifs prôné par un récent rapport de la Commission Economique du Sénat risque bien de rester lettre morte.

Je pourrais poursuivre encore, mais je vais conclure.

Les agents de la DGAL sont épuisés, Madame la Directrice Générale.

Epuisés par les annonces qui se succèdent et dans lesquelles ils cherchent à trouver du sens, à l'instar de la création d'une « Brigade nationale de contrôle des denrées importées », ou d'une « Brigade de l'Élevage » dont on ne sait pas grand-chose, si ce n'est une volonté claire d'envoyer des agents sur l'ensemble du territoire national, y compris en dehors d'une période de crise,

Epuisés par des crises sanitaires à répétition, chaque nouvelle chassant la précédente, qu'il s'agisse de santé animale, ou de sécurité sanitaire des aliments, avec la récente alerte sur les laits infantiles, sans qu'il soit fait état de renforts pérennes, de moyens suffisants pour travailler sereinement,

Epuisés de travailler avec des outils informatiques obsolètes, tels les agents des SEA, en attendant le jour où « ça ira mieux »,

Epuisés d'être menacés lors des inspections, affichés sur les réseaux sociaux, ostracisés, infantilisés, avec la création des « fiches d'observations » envoyés par certains départements aux exploitants agricoles suite à des contrôles pour qu'ils « notent » la manière dont l'inspection a été menée...

Notre attente est simple : que leur parole soit enfin entendue, et que des mesures concrètes soient prises pour améliorer leurs conditions de travail.

Je vous remercie de votre attention.